

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N°49

vendredi 21 Juin 2013

Secrétaire de séance : Jacques BEAUCHAMP

Secrétaire de mairie : Muriel TRAPATEAU

Présents : Le Maire : Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Bernard CORNEC, Pascale CORRE, Nathalie ABIVEN, René RAUD, Annie MOAL, Yvan BRISHOUAL, Rémi LE BERRE, Fanch DANTEC,

Absents : Yvon Le Bras

Préambule : Yvan BRISOUHAL demande des éclaircissements sur la nouvelle mouture, les dates pour les prochaines élections, nous y reviendrons quand il y aura plus d'informations sur ce sujet

Vote du précédent compte rendu : unanimité

Reprise de l'ordre du jour

I. **Présentation du règlement sur l'eau**

Julien nous présente rapidement ce règlement qui servira à définir les droits et les devoirs des abonnés au service de distribution de l'eau. (Propreté, entretien, recours de l'utilisateur etc....). Nous pourrons lire ce document dans son intégralité les prochaines semaines. Sur la facturation plusieurs questions se posent (partage différent sur l'année, prélèvement mensuel...) le règlement sera voté en septembre, il sera en ligne sur le site et disponible en mairie. Seuls les nouveaux abonnés auront à signer ce règlement, pour ceux qui le sont déjà c'est un accord tacite.

➤ Qu'est-ce que le règlement de service ?

C'est un document de plusieurs pages qui fixe dans le détail les obligations respectives du service des eaux et de l'abonné en ce qui concerne particulièrement l'abonnement (durée, résiliation), les branchements, le compteur (relevés et entretien) et le paiement.

Il a donc valeur de contrat. Depuis 2006, le règlement de service est obligatoirement remis ou adressé par courrier postal ou électronique à chaque nouvel abonné. Le paiement de la première facture vaut accusé de réception par l'abonné. Ce règlement doit être tenu en permanence à la disposition des usagers par le service des eaux

➤ Rubrique du règlement de service

- Les branchements
 - définitions, travaux pris en compte, canalisations...
- Les compteurs
 - propriété, entretien, conformité...
- L'abonnement
 - définition, le titulaire, résiliation, ouverture, pénurie d'eau pour force majeure...

- La facturation
 - présentation de la facture, relevé des consommations, évolution des tarifs, modalités et délai de paiement
- Service incendie
- Puits et forages privés
- Police
- Dispositions générales

➤ Facturation de l'eau

2 Factures annuelles :

1ère facture fin juin basée sur un estimatif

50 % prix de l'abonnement 2013 (année N)

50 % de la consommation de l'année 2012 (année N-1)

2nde facture fin novembre basée sur un relevé réel

50 % prix de l'abonnement 2013

Le solde de la consommation réelle

II. Demande de subvention pour une étude du schéma de gestion des eaux pluviales

Afin d'éviter les conséquences de fortes pluies que nous avons connues sur notre commune, l'étude d'un schéma de gestion des eaux pluviales est en prévision, il permettra d'avoir une vue d'ensemble des problèmes possibles et donc de pouvoir y remédier.

Le coût de l'opération est estimé à 15 000 € HT.

Le financement possible étant :

- Subvention du Conseil Général 30 %
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 50 %

Une délibération est nécessaire pour le lancement de cette étude : vote 13/13

III. Contrat chenil service :

Comme à l'accoutumée ce chapitre est animé. Le service sert à décharger le Maire de toute responsabilité en cas de problème avec un animal errant sur notre commune (un lion par exemple). Il y a deux campagnes organisées chaque année. Le ramassage concerne surtout les chiens et les chats.

Une délibération est nécessaire : vote 11 pour/ 2 contre Fanch DANTEC et Jacques BEAUCHAMP.

IV. Appel d'offre voirie 2013

Estimation 130 805 € HT

N° de plis	Entreprises	TOTAL H.T.
1	SAS BINARD	121 442,70 €
2	COLAS Centre Ouest	115 732,10 €
3	EUROVIA Bretagne	109 388,91 €

V. Appel d'offre de maîtrise d'œuvre « réhabilitation du Kanndi »

La date de limite des offres : 9 juillet 2013 l'ouverture des plis aura donc lieu à cette date. L'opération coûtera 6 000 € à la commune pour un coût global de 30 000 €.

VI. Réhabilitation du calvaire de Croas Madec :

Monsieur le maire a fait une demande de devis à Mr Michel CANN qui possède une grande expérience dans ce domaine (croix du Quinquis). Le montant s'élève à 2 061,90 €, vu la somme engagée Mr le maire peut accepter ce devis de travaux sans délibération.

VII. Subvention association « des idées et des mains »

Vote d'une subvention de 150 € pour cette association 13/13 (vote à l'unanimité)

VIII. Nouveaux postes

- CAE entretien des bâtiments et services périscolaires

Ce poste de remplacement de Martine MAZÉ doit impérativement être pourvu pour la rentrée de septembre, un choix sera fait pour le 5 juillet, une demande de candidature sera mise en place auparavant (il reste peu de temps).

- Poste contrat d'avenir espaces verts

Les candidatures sont closes une dizaine de personnes ont été reçue. L'examen des candidatures sera fait rapidement, le poste étant à pourvoir le 26 août 2013.

IX. Questions diverses

Des questions sur l'organisation des élections municipales (deuxième bureau de vote ?) les prochaines échéances seront faciles à dépouiller, ce deuxième bureau sera-t- il obligatoire. Nous aurons à Saint Urbain pour la première fois l'obligation de voter liste complète aux municipales (nombre d'habitants dépassant 1 000

2 personnes élues au conseil peuvent se rendre au congrès des maires qui aura lieu la 3^{ème} semaine de novembre, les volontaires doivent s'inscrire très vite pour obtenir leur accréditation.

La parole aux adjoints :

Pascale CORRE : L'équipe enseignante ne change pas à l'école communale, les effectifs sont en légère hausse, sont prévus 202 élèves (82 en maternelle et 120 en primaire).

Les moins de 3 ans ne seront pas acceptés (ils doivent avoir 3 ans au 31 décembre 2013). Il y a actuellement 2 AVS en service (assistante de vie scolaire). Les APC (atelier pédagogique complémentaire) seront mis en place dès 2013, qui remplace l'aide personnalisée. PPMS (mise en sûreté) des exercices sont prévus. Peu de travaux à réaliser pendant la période estivale.

Une discussion animée s'engage sur ce problème d'acceptation des enfants avant 3 ans, les avis divergent certains craignent un déplacement des élèves vers l'enseignement privé qui par « clientélisme » acceptent les enfants de moins de 3 ans. Mr le maire pense que l'on devrait prendre les enfants de moins de deux ans tant qu'il y a de la place. Nous reviendrons sur ce problème ultérieurement de toutes les façons avec la réforme du primaire de nombreuses solutions seront à mettre en place.

La bonne marche du tri sélectif à la cantine sera à revoir.

Extension de l'école :

Un recensement des besoins a été fait (garderie, bibliothèque, cantine....) le choix de réalisation, lui dépendra des moyens possibles pour cette réalisation.

La reprise du « pédibus » a-elle été évoquée avec l'animation école ? (il faut des parents motivés pour que cela « marche »)

Nathalie ABIVEN : le marché aura 5 ans, le topo guide sur la commune se fait tranquillement et sortira pour la fête de la Saint Urbain. Il reste des chemins à baliser sur le nord du parcours

Sivuric : Pas grand-chose à signaler, une embauche est prévue.

Sébastien GALLET : La modification du P.L.U sera présentée lors de la réunion du 27 juin. Il faudra se positionner sur les futures zones à urbaniser, et peaufiner le règlement qui doit préciser les droits et les devoirs.

Julien POUPON : revient sur le projet d'extension de l'école et du projet global, il pense que le projet peut prendre beaucoup de temps s'il est traité dans sa globalité (plus d'un an). Projet d'agrandissement de la bibliothèque et modification de l'amplitude d'ouverture (ceci pourrait créer

un ½ poste). Des financements sont possibles avec le CG à 50% sur 2 ans et la DRAC pour l'investissement dans ces conditions de recrutement.

Quelques réflexions :

« Il faudra faire attention à bien gérer la globalité du projet dans le cadre d'un schéma d'aménagement complet ».

« Mener une réflexion sur la fréquentation de la future bibliothèque avec les associations »

Infos diverses : Réunion du 22 juin avec les associations pour le forum et le carnaval.

Mercredi 26 juin audition de l'association « anches & cordes »

29 pique nique naturiste sous le viaduc

30 juin concert à Trévarn

Fanch DANTEC : Y a-t-il un projet de logements sociaux prévu dans l'ensemble école garderie bibliothèque. La réponse est négative.

Bernard CORNEC : le lotissement de Kerdostin est terminé, celui de Ty Rhu n'est toujours pas réceptionné, le lotisseur n'a toujours pas réglé le chemin piéton prévu dans le cahier des charges. L'enrobé de la « venelle blanche » est raté et devra être repris.

Rémi LE BERRE : Rémi a reçu la médaille de la jeunesse et sport pour son action au sein du foot à St Urbain. Il n'en est plus le président, il est remplacé par olivier MOAL et Maurice KEROMNES Co-président. Il trouve que le chemin qu'il a barré n'est pas entretenu pour les piétons (sic)

Yvan BRISOUHAL : L'animation propose un pot de fin d'année le 28 juin à 18 h a la cantine de l'école.

Jacques BEAUCHAMP : Les chemins barrés par leurs propriétaires seront-ils ré ouvert à l'heure ou l'on parle de chemins structurants sur le territoire.

Fanch DANTEC : « Tous ensemble » réunit une quarantaine de participants à des ateliers de sensibilisation à l'utilisation de l'informatique. Le bilan est très positif, il y a une demande pour approfondir, 3 animateurs sont prêts à s'investir de nouveau l'année prochaine. Yvon CUZON propose un démarrage « tablette » avec des débutants.

Jean louis VIGNON : Eminé a été naturalisée, elle sera accompagnée par Mr le Maire pour aller chercher ses papiers français, elle pourra garder son poste.

Rappel : Forum de l'association le 6 septembre 2013.

Prochain conseil municipal prévu le Mardi 10 septembre à 20 h30.